AUTORISATION DE CONDUITE - CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Manutention Levage

DURÉE
Public déjà utilisateur / recyclage : 7 heures / 1 jour
Public débutant : 14 heures / 2 jours

INTERVENANT
Formateur expert en manutention et levage selon la recommandation R489

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 8

PRÉ-REQUIS

- Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gilet réfléchissant, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée par ses activités à conduire, même occasionnellement un chariot automoteur à conducteur porté (Article R.4323-55 du Code du Travail)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire le ou les chariots élévateurs en sécurité dans leur entreprise
- Assurer de manière optimale la sécurité liée à l'utilisation courante d'un chariot élévateur
- Vérifier les chariots avant l'utilisation, de manipuler des charges réelles en rapport avec la capacité nominale des chariots élévateurs en effectuant l'adéquation des opérations de levage à réaliser en entreprise

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliquer et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention liées au stockage/déstockage, au chargement/déchargement de véhicules
- Situer le rôle des Instances de prévention ainsi que de répertorier les obligations de la réglementation en vigueur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

Pratique sur chariot élévateur mis à disposition par l'entreprise

Moyens mis à disposition par l'entreprise pour l'utilisation de leur(s) engin(s) : notice du constructeur – certificat de conformité CE – VGP

ÉVALUATION & VALIDATION

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée

La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R489

Attestation des acquis de la formation avec avis d'aptitude à la conduite en sécurité

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaissances générales : la réglementation, droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique : évaluation de la masse, centre de gravité des charges
- Stabilité des chariots de manutention : conditions de stabilité (moments, renversement, basculement…), lecture de la plaque de charge…
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres : circulation avec un chariot - vérifications d'adéquation du chariot, plaque de charge et stabilité frontale du chariot, prise et dépose d'une charge au sol, gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage dans un palettier
- Fin de poste – opérations d'entretien quotidien – maintenance

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.